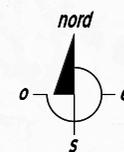
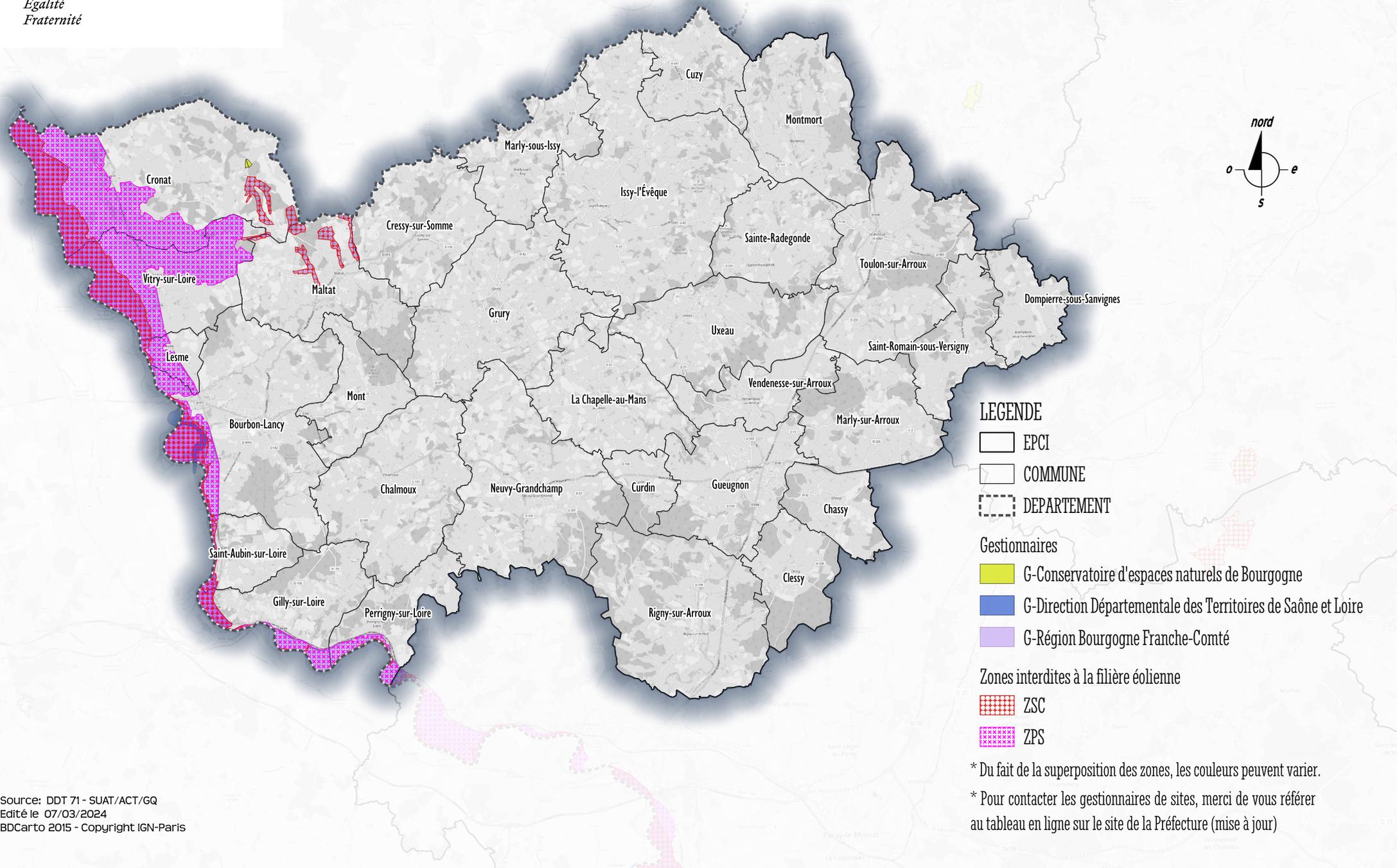




PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative
à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
Secteur concerné : CC Entre Arroux Loire et Somme



LEGENDE

EPCI

COMMUNE

DEPARTEMENT

Gestionnaires

G-Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

G-Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire

G-Région Bourgogne Franche-Comté

Zones interdites à la filière éolienne

ZSC

ZPS

* Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.

* Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)